



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-655

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale

75-2023-11-20-00001 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (11 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2023-11-20-00001

Arrêté de délégation de signature pris au titre de
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR-LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur des Affaires générales et Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche par intérim, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, F, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, médecin, Directeur des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Frédéric GATIBLEZA**, attaché d'administration hospitalière, responsable du secteur recettes-admissions-frais de séjour, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En l'absence de **Monsieur Frédéric GATIBELZA**, délégation est donnée à **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres, responsable adjoint du secteur recettes-admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),

- **Madame Catherine MORVAN**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Madame Sandrine BERNARD**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Monsieur Nicolas LECOMPTE**, cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement,

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Emilie LEGEARD**, directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur adjoint des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau, et à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **de Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines et de **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Aurore GAUDIN**, attachée d'administration territoriale détachée à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Marion BELOT**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Marion BELOT** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Maddy TALVIN-GATIBELZA**, Adjointe des Cadres hospitaliers contractuelle à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Marion BELOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Marion BELOT** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Marion BELOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Marion BELOT** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Marion BELOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022
- En cas d'empêchement de **Madame Marion BELOT** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Marion BELOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Amandine LEMAITRE** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Vanessa MOUQUET**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Amandine LEMAITRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Nadjet MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

En cas d'empêchement de **Madame Nadjet MOUKADEM** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Céline REYDY**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Nadjet MOUKADEM** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

b) En cas d'empêchement de Monsieur Fabien GOURDON, Directeur en charges des Affaires générales et Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Adjointe au Directeur en charge des Affaires générales et Adjointe au Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Fabien GOURDON, Directeur en charge des Affaires générales et Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et de **Madame Sandra FRISCH**, Adjointe au Directeur en charge des Affaires générales et Adjointe au Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence NOURRAIN**, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Béatrice D'HONDT**, cadre socioéducative, responsable du service social du GHU, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 100 euros par patient.

c) En cas d'empêchement de Madame Adeline ROUBY, Directrice des Affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile MAURICE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

d) En cas d'empêchement de Madame Adeline ROUBY, Directrice des Finances et de la Recherche par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** en sa qualité de Directrice des Finances et de la Recherche par intérim et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

e) En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice chargée des finances et de la Recherche par intérim, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

6/11

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et de **Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche par intérim, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine GALIMARD**, Chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de **Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche par intérim et de **Monsieur Antoine GALIMARD**, chargé de mission et adjoint, délégation est donnée à :

- **Monsieur Pascal FOURNIER**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Pascal LOYE**, ingénieur hospitalier à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Geneviève PRESSE**, ingénieure hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Iphana RHODE**, ingénieure hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

f) En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Guillaume SANCHEZ**, ingénieur à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Emma SORRENTINO**, ingénieure, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Carlos COELHO**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

7/11

- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

f) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

g) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD**, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ, directrice du site d'Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site d'Albert-Chenevier.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, directeur du site d'Emile-Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site d'Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Jean-François BESSET** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,
- **Madame Nadjat MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Jean-François BESSET** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,
- **Madame Isabelle JOURDA**, Attachée d'administration hospitalière principale, responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Jean-François BESSET** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Madame Emilie LEGEARD**, directrice des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur adjoint des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, coordonnateur général des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital de Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU

Fabien GOURDON, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur des Affaires générales
Sabrina LOPEZ, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site d'Albert-Chenevier
Jérôme PIEUCHARD, Directeur des Ressources Humaines
Adeline ROUBY, Directrice des Affaires médicales et Directrice des Finances et de la Recherche par intérim
Catherine SORIN, Directrice des Soins
Magali PREPIN THOMAS, Directrice adjointe des Ressources Humaines
Alice VEYRIE, Directrice d'hôpital en détachement de l'AP-HP

Sites d'Albert-Chenevier et d'Henri-Mondor :

Marion BELOT, Attachée d'administration hospitalière
Nathalie BOUZAT, Attachée d'administration hospitalière
Frédéric GATIBELZA, Attaché d'administration hospitalière
Aurore GAUDIN, Attachée d'administration territoriale
Jocelyne JOUCHTER, Ingénieure hospitalière
Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé
Cécile MAURICE, Attachée d'administration hospitalière
Ahmed RAOUI, Attaché d'administration hospitalière à l'AGEPS
Nathalie ROGER, Technicienne supérieure hospitalière
Isabelle SONGEONS, Adjointe des cadres hospitaliers

Site d'Emile-Roux :

Jean-François BESSET, Directeur du site Emile-Roux
Delphine FICHON, Directrice adjointe des Ressources Humaines
Virginie HEUDE, Cadre de santé
Emilie LEGEARD, Directrice des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau
Corinne MASSON, Cadre de santé
Catherine MORVAN, Adjoint des cadres hospitaliers
Laurence NOURRAIN, Cadre de santé -responsable Usagers, Risques, Qualité
Geneviève PRESSE, Ingénieure hospitalière

Sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

Sandrine BERNARD, Adjoint des cadres Hospitaliers

Huguette BIAS, Adjoint des cadres Hospitaliers

Fanny BROCARD, Adjoint administratif hospitalier

Yamina FELOUAH, Attachée d'administration hospitalière

Sandra FRISCH, Ingénieure en cheffe hospitalière, Adjointe au directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité

Florence GRANGEARD, Adjoint des cadres hospitaliers

Christiane L'ETANG, Technicien supérieur hospitalier

Emilie LEGEARD, Directrice des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

Nathalie PAYET MACQUET, Responsable des services économiques

Philippe VASSEUR, Directeur adjoint des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

ARTICLE 7 : L'arrêté n°75-2023-10-16-00002 du 16 octobre 2023 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La Directrice du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 20 novembre 2023

La Directrice du GHU APHP.

Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

SIGNÉ

Edith BENMANSOUR